

RÉPONSE DE MONSIEUR GUY HERMITTE,
MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGENÈVRE
CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DÉFINITIVES
RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET
DE LA
GESTION DE LA GESTION DU CENTRE DU
CENTRE DE BALNEOTHERAPIE DURANCIA

Montgenèvre, le 31 juillet 2023

Le Maire de Montgenèvre, Guy HERMITTE
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

à

Madame la Présidente
Chambre Régionale des Comptes PACA
17 rue de Pomègues
13295 Marseille Cedex 08

Objet : Réponses de la Commune de Montgenèvre au rapport d'observations définitives la Chambre Régionale des Comptes, reçu en Mairie le 19 juillet 2023, concernant la gestion du Centre de balnéothérapie Durancia.

Réfer : GH/AH-2023/07/3

Vos réf : GREFFE/BF/LB/n°2023-0755 - Contrôle n°2021-0179

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les réflexions de la Commune de Montgenèvre concernant la notification du rapport d'observations définitives de la CRC, relatif au contrôle de la gestion du Centre Balnéo & Spa Durancia.

La Commune de Montgenèvre a fait l'objet, à partir du mois de mars 2020, d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, exercé sur diverses périodes et par plusieurs rapporteurs. La Chambre Régionale des Comptes a adressé, le 13 juillet 2023, son rapport d'observations définitives sur le cas de Durancia. Il est parvenu en Mairie le 19 juillet 2023.

La collectivité a activement collaboré avec les services de la CRC. Les délais impartis ont été scrupuleusement respectés, et l'intégralité des observations a fait l'objet de réponses documentées, témoignages et références à l'appui, et ceci tout au long des trois années et demie de contrôle.

À ce stade, il ne nous paraît pas opportun de revenir sur les termes de la lettre de transmission située en en-tête de notre réponse au rapport d'observations définitives concernant le contrôle de la Commune de Montgenèvre (intégrée en fin de document – Contrôle n°2021-0180). Celle-ci a permis de mettre en exergue le détail du déroulement des deux procédures, en réitérant toutefois qu'elles ont été très difficiles à assumer, avec une organisation administrative communale non préparée à cet effet.

La recommandation

La Commune prend acte, aujourd'hui, de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, qui consiste à « *abroger le règlement de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement entre le centre Durancia et le budget principal de la Commune ; comptabiliser l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à l'activité du Centre Durancia dans le budget annexe* ».

Elle va se montrer particulièrement attentive à faire les bons choix.

Pour cela, le choix ne sera pas nécessairement d'individualiser l'ensemble des opérations du Centre Durancia dans un même budget, mais plutôt de toujours s'inscrire dans une gestion responsable et de bon sens.

C'est dans cet esprit que la Commune veille systématiquement à l'optimisation des deniers publics, en cherchant continuellement à améliorer l'offre et les chiffres d'affaires, et en maîtrisant le poids des charges (notamment par la mise en œuvre de la convention SAGE avec Territoire d'Énergie 05, une démarche résolument tournée vers l'avenir qui se veut protectrice de l'environnement).

Il nous apparaît évident qu'en qualité de propriétaire du bâtiment, la Commune (par le biais de son budget principal) contribue à sa préservation, à son entretien et à certaines charges qui lui incombent. Il en est de même pour tous les autres bâtiments communaux (Espace Prarial, Espace Jean Gabin...).

La régie de Durancia Balnéo et Spa n'est que l'exploitant d'une activité, qui se pratique aux seins de murs dont elle n'est pas propriétaire, tant administrativement qu'immobilièrement !

Dans tous les cas, le règlement de répartition des charges s'appuie sur la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2020, laquelle explicite que le transfert d'actif à la régie de Durancia se fait à hauteur de 25 % de la totalité du coût de la structure, soit une mise en affectation de 2 732 600,95 €. Il a été décidé de mettre à disposition une partie des biens immeubles correspondant au périmètre d'activité (l'espace Balnéo, le Spa, le Bien-être, la salle de fitness et l'espace boutique) défini dans les statuts de la régie directe. Le règlement de répartition des charges s'est donc logiquement appliqué au mode de calcul de la répartition des charges.

La vérité des faits est patente, et la bonne foi émerge clairement à ce stade, au service de l'intérêt général. Il ne faut pas oublier, non plus, que le Trésorier de Briançon et la DDFIP ont été étroitement concertés préalablement, et que cette situation n'a jamais fait l'objet d'observation de la part du Contrôle de Légalité.

Éléments de langage complémentaires

➤ En ce qui concerne le coût des travaux de Durancia, ayant dépassé les estimations de départ, il convient de rappeler que la société titulaire des travaux du lot « traitement de l'eau » a été placée en redressement judiciaire, puis en faillite, entraînant un surcoût de 505 329,13 € pour les travaux de Durancia. En effet, l'administrateur judiciaire a pris la décision de résilier le marché unilatéralement, contraignant la Commune à relancer la totalité des procédures afférentes pour le lot concerné, dont le financement a augmenté sensiblement le coût total, sans parler du temps perdu, qui a affecté le bon déroulement du chantier. En sachant que le dommage immédiat a encore été aggravé avec le retard induit de la livraison du bâtiment et le démarrage retardé de l'exploitation, qui a coûté cher à la Commune (tant budgétairement que dans la relation commerciale avec le délégataire). Dans tous les cas, les coûts d'exploitation de la piscine précédente (non couverte, avec les contraintes liées à notre altitude) et les réparations récurrentes qu'elle nécessitait en raison des fuites ne permettaient pas aux élus de faire perdurer une telle situation, particulièrement dispendieuse, bien que nécessaire.

➤ Il n'est rien de la surévaluation des subventions, dès lors que le Conseil Municipal vote un plan de financement et autorise le Maire à demander des subventions, mais n'a aucun pouvoir direct sur les entités financeuses, alors qu'il paraît nécessaire de leur parler de nos attentes. Malheureusement, nous ne pouvons pas bénéficier, à chaque fois, de l'intégralité des aides demandées... Dans tous les cas, la Commune est fière d'avoir pu bénéficier, au total, de 1 945 232 € de subvention (soit près de 20 % du coût des travaux), et tient à remercier à nouveau tous les organismes financeurs, qui l'ont aidée à construire un bâtiment exemplaire en termes de diversification touristique, preuve de leur confiance et de leur intérêt pour ce projet.

➤ Pour ce qui est de la tarification relativement élevée pour une clientèle familiale, cela n'est pas aussi évident si l'on examine les tarifs pratiqués dans l'environnement touristique local : à Durancia, un pack famille 2h (2 adultes + 2 enfants) est vendu 48 €, alors qu'un pack équivalent est vendu 65 € chez nos voisins du Monétier-les-Bains. Durancia est donc 26 % moins cher que la concurrence immédiate, pour une prestation équivalente... De plus, la tarification de Durancia n'est pas si élevée, dès lors qu'on la compare aux autres activités présentes sur le territoire (ex : un tour de Luge *Monty Express* à Montgenèvre coûtera 41,90 € à une famille de quatre personnes pour 5 minutes, une entrée au parc accrobranche de Serre Chevalier coûtera 90 € à une famille de quatre personnes...). En définitive, très peu d'activité de deux heures, en Station de Montagne, coûteront moins de 50 € à une famille de quatre. Par ailleurs, en plus des propositions tarifaires du Centre rappelées par la Chambre, il convient d'indiquer que Durancia propose aussi des abonnements avec des tarifs avantageux : pass 10h, pass 20h, duo 2 x 5h et deux journées, à chaque fois pour l'espace Balnéo seul ou l'espace Balnéo + Bien-Être.

➤ S'agissant de l'éloignement entre le restaurant et le bar qui ne faciliterait pas leur exploitation, cela ne nous semble pas significatif dès lors que ces deux activités n'ont jamais été prévues pour être exploitées par le même gérant. Cette situation ne résulte pas d'une erreur de l'architecte ou de la Commune mais correspond à la réalité. Il n'a jamais été question d'une exploitation commune, avec le restaurant sur pistes qui est entièrement tourné vers un service en terrasse directement accessible « skis aux pieds ». Le « bar » était un volume prévu pour une activité ludique, deux pistes de bowling, des billards, fléchettes et babyfoot. C'est le délégataire qui a décidé de le transformer en bar de nuit, lors de son exploitation en délégation de service public. Actuellement, la Commune travaille avec l'architecte du bâtiment et le titulaire de l'AOT du « Bar du Golf » pour revenir sur une activité type bar-club house Golf, en créant une terrasse extérieure et deux ouvertures en façade, pour rendre cette activité plus visible depuis la route et plus conviviale, en liaison visuelle avec le practice et le grand paysage (travaux imposés par la Commune lors de la mise en concurrence de l'exploitation du Bar. Ils seront donc à la charge du titulaire de l'AOT, au profit de la Commune, qui n'investit pas elle-même, en suivant les orientations de la CRC).

➤ S'agissant du titulaire de la délégation de service public, il convient de rappeler que le nombre de jours d'ouverture prévus dans les dispositions contractuelles relève de sa propre proposition. Avoir la volonté d'ouvrir aussi longtemps, sur un site aussi marqué par la saisonnalité que Montgenèvre, démontre de la part du délégataire une absence d'immersion dans l'environnement au sein duquel il comptait travailler. N'oublions pas, non plus, les absences d'ouverture en période de vacances ou de week-end prolongé des Italiens, des effectifs en surnombre, et des difficultés financières de l'entreprise au sens large... L'échec ne vient pas de la Commune de Montgenèvre ou de Durancia, mais de la seule gestion du délégataire.

➤ Concernant la période d'exploitation en régie personnalisée, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, rappelons tout d'abord que ce modèle avait été calqué sur celui de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, qui fait office d'exemple en matière de gestion. Pour ce qui est des comptes des années 2017 et 2018, ont été remis fin 2018 sur ordre de la DGFIP, qui ne laissait pas ouvrir le Centre sans la remise de ces comptes administratifs, à produire en moins de quinze jours, avec une pression dure et handicapante pour les personnels et les élus. En effet, personne ne voulait localement fermer le Durancia au début d'une nouvelle saison, ce qui aurait été catastrophique en regard de tous les contrats passés et des attentes de la clientèle sur la base de la promotion réalisée, ainsi que sur l'image de marque de la Station. Le déficit 2017 apparaît, bien qu'il ne soit pas repris dans le compte administratif 2018, qui laisse lui aussi apparaître un déficit. Il y a eu une reprise imparfaite certes, mais en même temps la plus sincère possible, avec la prise en considération de toutes les factures sans rien cacher. Pour revenir sur ce qui concerne la succession des ordonnateurs, il convient de relever que la Commune a respecté la continuité du contrat de la Directrice du délégataire privé, conformément à la rupture de la DSP. Après la démission de celle-ci, c'est un second Directeur issu de la période déléguée qui sera nommé, avant de démissionner à son tour. Par la suite, une Directrice est mise à l'essai une année, et n'a pas souhaité renouveler son contrat à échéance de celui-ci (elle avait pourtant été formée). Enfin, le quatrième ordonnateur était un agent public mis à disposition de la régie autonome par la Commune, pour assurer la transition des statuts de Durancia (de la régie autonome vers la régie directe).

➤ S'agissant de l'observation faite sur les charges financières liées aux emprunts, qui seraient mandatés par le budget principal, elle laisse entendre que la régie de Durancia ne supporte aucun emprunt, au détriment du budget principal de la Commune... Pourtant, ce n'est pas le règlement de répartition des charges qui détermine les amortissements de l'actif et des subventions, ni l'affectation de l'emprunt, mais bien la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2020. Cette délibération précise qu'à la création du budget annexe « Durancia Balnéo et Spa », la Commune a respecté les règles budgétaires grâce à un travail collaboratif avec la Trésorerie de Briançon. Il y a ainsi eu l'affectation de 25 % du coût total de la construction à amortir sur le nouveau budget (l'affectation des 100 % aurait fait du budget annexe de Durancia Balnéo et Spa un budget mort-né, puisqu'il devrait amortir plus de 250 000 € par an pendant 40 ans), l'affectation des subventions à amortir et l'affectation d'un emprunt dédié à Durancia (concernant le rachat des immobilisations du titulaire de la DSP à l'ouverture du Centre). Le budget annexe de Durancia Balnéo et Spa est donc bien construit sur les bases d'affectation d'actifs, d'amortissement de biens et de subventions, et finance aussi un emprunt. C'est dans cette même logique que le règlement de répartition des charges a été pris, toujours en lien avec la Trésorerie de Briançon.

Pistes significatives d'amélioration

Ce contrôle a montré la capacité d'adaptation des Services de la Commune. De fait, ils ont non seulement été très réactifs dès la mise en fonctionnement de Durancia afin d'adapter au mieux l'organisation du service, et ainsi parvenir aux résultats d'aujourd'hui. Ils l'ont été également depuis le début des contrôles, en mettant en œuvre sans attendre les dispositifs qui leur étaient conseillés.

S'agissant de Durancia, de multiples améliorations ont vu le jour depuis le démarrage du contrôle :

- Une progression constante du chiffre d'affaires, aussi bien en été qu'en hiver ;
- AOT (autorisation d'occupation temporaire) du Bar Lounge et AOT du Café de l'Eau désormais confiées à un seul exploitant, permettant une amélioration de l'offre, la réduction de la concurrence et un nouveau mode de promotion avec la création du « Bar du Golf » comprenant obligation de travaux par le délégataire, utile aussi à la RARM, puisque situé en bordure de la piste de ski et du plus gros porteur de la Station ;
- Installation d'un salon de coiffure. Ce commerce a déjà fonctionné l'année dernière, à la satisfaction de la population, et à la réussite du commerçant ;
- Économies d'énergie massives grâce à des conventions signées avec le Territoire d'Énergie 05. Les résultats exceptionnels déjà obtenus sont appelés à être encore améliorés, grâce au développement et à l'approfondissement du partenariat (**voir en annexe**) ;
- Projet d'individualisation de la salle de fitness (entrée magnétique indépendante) ;
- Pose de compteurs individuels autant que possible (meilleure répartition des charges) ;
- Réflexion sur l'intégration des recettes du Parking des Chalmettes, attendant à l'établissement, au sein de la comptabilité de Durancia ;
- Recherche accrue de partenariats commerciaux, tant du côté italien que du côté français, avec les établissements de séjour, tant saisonnier que permanent ;
- Recherche d'activités complémentaires en lien avec le bien-être (ex : ostéopathie...) et génératrices de recettes (ex : *Qi Qong, aquayoga, postural ball, zumba...*).

Ces améliorations permettent notamment :

- ✓ Un retour à l'équilibre financier de Durancia (aucune subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Commune en 2022) ;
- ✓ Une amélioration de l'offre de l'établissement et de la Station ;
- ✓ La reconstitution d'un climat serein autour de Durancia ;
- ✓ De voir l'avenir encore plus sereinement pour Durancia, qui profitera aussi des investissements de tout l'écosystème de Montgenèvre (Aménagement du quartier de Clôt-Enjaime, Télécabine du Rocher de l'Aigle, Parc des Sports et de Loisirs, mini-Golf, modernisation globale des appareils...).

In fine...

Au cours des entretiens dédiés, le Maire a simplement demandé qu'il lui soit accordé du temps, pour annihiler cet « encore » qui va permettre, demain, d'équilibrer les comptes de Durancia.

Dans le cadre d'une Commune dont la vie est conditionnée par la réussite d'une économie touristique saisonnière, rien ne sera opposable, ni exact, tant que l'évaluation de l'impact réel du Centre Balnéo & Spa Durancia sur le chiffre d'affaires global de l'écosystème de la Station de Montgenèvre, ne sera formellement inscrite dans l'analyse financière qui est opposée à la Commune. En effet, la stimulation de Durancia sur l'économie, tout en servant le projet du territoire, n'est pas quantifiée.

L'impact positif de l'existence de Durancia sur l'économie, l'image et la notoriété de la Station de Montgenèvre doivent s'apprécier globalement, plutôt sur la force de vente de tout l'écosystème que du seul bâtiment, quand on sait que la diversification de l'offre est une attente importante des clients au moment du choix de la destination de leurs vacances. En un mot, quelle est l'influence de Durancia sur le « clic » du client, lorsqu'il fait le choix de Montgenèvre plutôt que d'une autre Station de Montagne, confortant ainsi le chiffre d'affaires de tout l'écosystème ?

À ce titre, on remarque que, depuis l'ouverture de Durancia en 2015, le chiffre d'affaires des Remontées Mécaniques n'a fait qu'augmenter, preuve des retombées directes et indirectes de l'établissement, qui a été pensé dans un écosystème global « Station ». Le même constat est fait s'agissant des recettes du Parking des Chalmettes, attenant à l'établissement, qui profitent au budget principal de la Commune.

De surcroît, il vient donner une valeur ajoutée à tous les logements et lits proposés à Montgenèvre, qui ne sont pas pourvus d'espace piscine, spa, ou massages... L'offre de bien-être serait-elle réservée aux seuls plus fortunés, qui ont les capacités de passer leurs vacances dans les résidences de tourisme ou hôtels étoilés ? Nous ne le pensons pas, et défendons un service public égal pour tous.

Il en est de même s'agissant de notre population permanente, puisque l'offre de Durancia (balnéo notamment) permet de lui proposer un service qui lui manque, et qui n'est en rien offert par le privé.

Dans ce cadre, le Centre est en plus indispensable à la vie sociale, notamment pour la jeunesse à laquelle il faut penser tout particulièrement (bébés nageurs, cours de natation, leçons aux écoles de Montgenèvre et des alentours...) ainsi qu'aux plus anciens qui ont besoin de ce bien-être. Il est, en effet, important de pouvoir offrir aux enfants la possibilité d'apprendre à nager, mais aussi aux plus anciens de se maintenir en forme physique.

Une telle évocation de l'utilisation de la piscine, à des fins d'apprentissage de la natation et d'accès social à un service public, démontre que Durancia est aussi un établissement public administratif, en plus d'un établissement industriel et commercial. À ce titre, le soutien de la Commune et de son budget principal devient, de fait, légal et réglementaire.

D'ailleurs, par sa décision en date du 9 janvier 2017, le Tribunal des conflits a jugé qu'un centre aquatique qui comprend une piscine et un espace « bien-être » doté d'une salle de fitness d'un sauna, d'un hammam et qui propose des activités d'aquabike constitue, eu égard à ses conditions d'organisation et de fonctionnement, un service public administratif, et peut être géré par la Commune (Référence : TC 9 janvier 2017, n° C4074).

De tels constats démontrent que ce serait une erreur de priver notre écosystème de cet établissement de ressourcement et de bien-être que la plupart de nos visiteurs appellent désormais de leurs vœux, que nombre de Stations nous envient, qui assoie l'image et la notoriété de Montgenèvre au cœur de la Vialattea - 5^e domaine skiable du Monde - (attirant par la même de nombreux investisseurs privés), et qui offre, en plus, une vie sociale inestimable...

À la suite de trois années et demie de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes PACA, nous avons dû nous replonger dans plus de vingt années de gestion communale relative à la présentation des investissements réalisés. L'importance de leur volume et de leur envergure, à l'aide des financements de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département, ont radicalement fait progresser la Station.

Notre bilan, dont il n'est pas fait état dans les rapports, est significatif de l'expertise de l'administration de la Commune, mais aussi de la volonté et de la détermination des équipes municipales successives, qui n'ont eu de cesse au cours de ces années d'équilibrer la gestion des finances en ayant le souci d'investir pour s'adapter, moderniser et faire en sorte que la Station de Montgenèvre conserve le statut de « pionnière » qui traduit sa caractéristique.

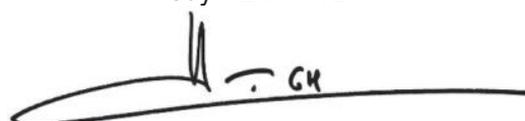
Ce bilan fait ainsi apparaître la transformation équilibrée de notre cœur de village, assortie d'une dynamique architecturale lui confortant son caractère villageois, en donnant à ses habitants une vie sociale (crèche, écoles, garderie...) que permet de financer l'économie touristique, en voie de confortement (déviation couverte de la RN94, Espace Prarial, Espace Jean Gabin, Quartier de l'Obélisque, Promenade du front de neige, Centre Balnéo & Spa Durancia, modernisation des remontées mécaniques -2 Télémix...- et du domaine skiable -neige de culture...-, approfondissement des relations commerciales avec la Vialattea, Luge *Monty Express*, diversification de l'offre, amélioration du cadre de vie...). Cette évocation, bien qu'incomplète, constitue la preuve de l'efficacité de notre administration publique communale.

Nous tenons à remercier les Magistrats de la Chambre Régionale des Comptes pour la qualité des entretiens que nous avons pu avoir, et leur donnons acte des directives qu'ils nous ont données pour améliorer encore notre gestion du service public, tant vis-à-vis de la population que de nos visiteurs étrangers, la qualité de nos prestations, l'image et la notoriété que mérite Montgenèvre sur les plans national et international.

Au terme de ce document, il est de notre devoir de remercier tous les élus qui ont contribué à la réussite de la politique économique, sociale et touristique de la Commune de Montgenèvre, tout en prenant en compte les enjeux de demain, avec le numérique, la préservation de l'environnement, les économies d'énergie, la modernisation de nos installations et la prospérité de notre domaine skiable international.

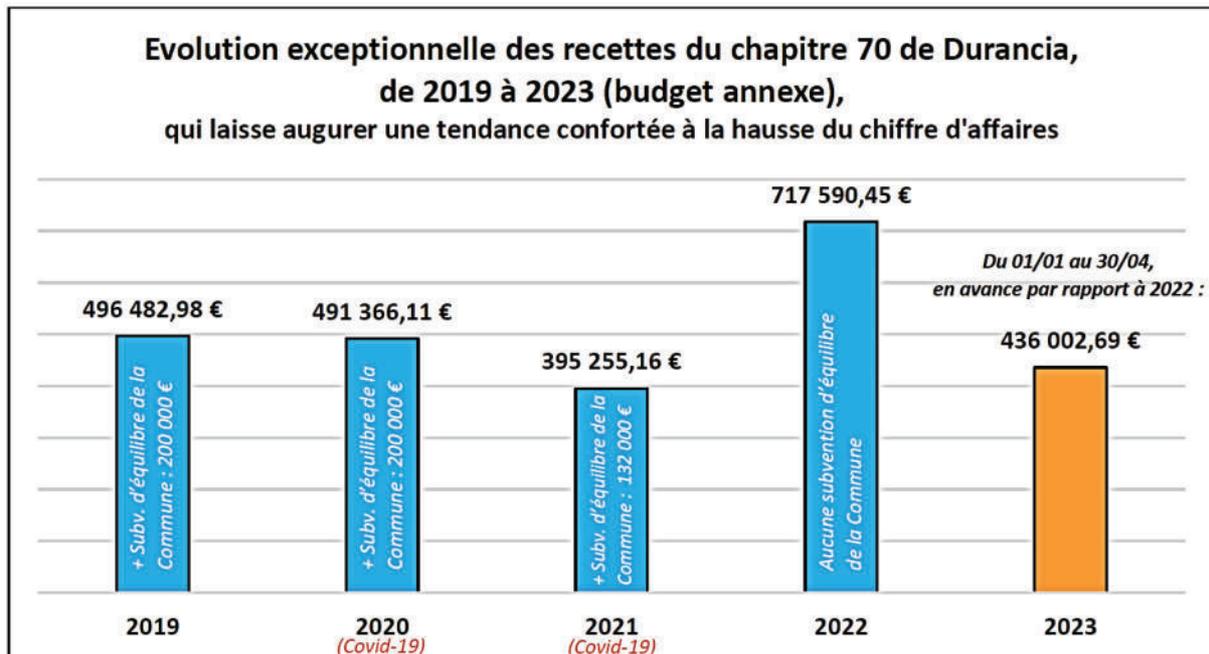
Nous tenons aussi à dire toute notre reconnaissance à la population de nos deux villages, ainsi qu'à nos collaborateurs, pour l'engagement citoyen, la compétence professionnelle et l'indéfectible soutien qu'ils ont bien voulu nous témoigner, depuis plus de vingt ans.

Le Maire de Montgenèvre,
Guy HERMITTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Hermitte', written over a horizontal line.

Annexe 1

L'évolution à la hausse du chiffre d'affaires laisse présager un bel avenir à l'établissement, dont l'offre est essentielle à l'écosystème touristique local



- Cette tendance favorable se confirme sur le début de la saison estivale 2023 –

Non seulement la tendance négative des recettes de Durancia, et ses conséquences sur l'investissement, vient de s'inverser pour la première fois depuis l'ouverture du Centre (aucune subvention d'équilibre de la Commune en 2022).

Pour preuve, on retrouve ci-après les effets de son rôle bénéfique, au sein de l'offre touristique globale de Montgenèvre, qui continue d'investir massivement cette année, avec :

- Le Parc des sports et de loisirs du Chalvet, qui comporte : une pumptrack, un city-stade, un terrain de beach-volley, des terrains de pétanque, des kiosques à pique-nique, et pour l'année prochaine, prévoir d'accueillir des espaces de jeux pour les plus petits, des gradins, des bancs...
- Le mini-golf, fraîchement ouvert.
- L'agrandissement du Lac du Psychier.
- Le remplacement du Télésiège du Rocher de l'Aigle.
- Sans oublier tous les projets immobiliers de la Station, qu'ils soient publics (Quartier du Clôt-Enjaime) ou privés (terrain de l'ancienne Gendarmerie, réhabilitation des immeubles du front de neige, domaine des ours le long de la RN94...).

Annexe 2 (référence page 4 - Quatrième point des améliorations effectuées à Durancia)

Les économies d'Énergie pratiquées à Durancia en partenariat avec Territoire d'Énergie 05, permettant de réduire les frais de fonctionnement et de tendre vers l'équilibre de gestion

La Commune de Montgenèvre se veut une nouvelle fois pionnière, en développant un projet ambitieux d'économies d'énergie associées au développement numérique. Cette politique constitue le filigrane des orientations du Conseil Municipal. C'est ainsi que nous avons lancé le programme « PERCE » (Préservation de l'Environnement et Réduction des Consommations d'Énergie).

Une convention « SAGE » (Service d'Assistance et de Gestion de l'Énergie) a été signée avec Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes (SyME 05), pour réduire les consommations d'énergie sur trois bâtiments emblématiques de Montgenèvre : Durancia, Espace Prarial et Centre Jean Gabin.

Revenons ici sur le succès du Centre Balnéo & Spa Durancia à Montgenèvre, en termes d'économies d'énergie et la réduction des émissions de carbone.

Durancia a accompli d'importants progrès en matière d'économie d'énergie, générant des résultats remarquables tant sur le plan financier que sur le plan environnemental.

Grâce à des travaux réalisés en deux étapes par Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes, mandaté par la Commune de Montgenèvre, le Centre a réduit sa consommation de propane, entraînant des économies substantielles.

Dans un premier temps, lors de la préparation de la saison d'hiver 2021-2022, Territoire d'Énergie 05 est intervenu à la demande de la Commune pour remplacer le système de régulation des flammes des chaudières.

Ce changement visait à obtenir un dosage plus précis de la chaleur destinée aux différents usages, tels que les piscines, les spas et le centre balnéo. En affinant la régulation de la chaleur, il a été possible de mieux adapter la consommation de gaz propane aux besoins réels, ce qui a entraîné des économies significatives.

Dans un second temps, lors de la préparation de la saison 2022-2023, Territoire d'Énergie 05 a optimisé le système de pilotage des centrales de traitement d'air. Cette amélioration a permis de mieux contrôler les conditions climatiques à l'intérieur du Centre Durancia, en ajustant la ventilation et le chauffage de manière plus précise. Cette optimisation a contribué à une utilisation plus efficace de l'énergie, réduisant ainsi la consommation de gaz propane et les coûts associés.

En parallèle de ces travaux, une conduite d'installation fine a été mise en place, permettant de surveiller de près les consommations énergétiques et d'identifier d'éventuelles inefficacités ou gaspillages.

Grâce à ce suivi rigoureux, des ajustements ont été apportés au fur et à mesure, permettant d'améliorer davantage la performance énergétique de Durancia.

Comparé à la saison de référence 2018-2019, le Centre Durancia a réussi à réduire sa consommation de propane de 33 %. La valorisation financière des actions d'économie d'énergie engagées depuis l'automne 2021 s'élève à 24 534 € (13 562 € pour la saison 2021-2022 et 10 972 € pour la saison 2022-2023).

Il convient de noter que la baisse du gain financier de la saison 2022-2023 s'explique par la variation du prix de la tonne de propane.

Outre les économies financières, les actions du Centre Durancia ont également eu un impact positif sur les émissions de carbone. Le bilan carbone de la saison 2022-2023, comparé à la saison de référence 2018-2019, est impressionnant.

En effet, les économies de propane réalisées ont permis d'économiser 112 tonnes de CO₂, grâce à une réduction de 411,2 MWh d'énergie consommée sur la saison qui vient de s'écouler. Deux années de suite de réduction des consommations de gaz propane auront permis de ne pas rejeter au total 177 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère depuis le début de la démarche.

Ces résultats démontrent l'engagement du Centre Durancia en faveur de la lutte contre le changement climatique. En réduisant sa consommation de propane et en optimisant ses installations, le Centre contribue de manière significative à la réduction des émissions de carbone.

En conclusion, le Centre Durancia à Montgenèvre a réalisé des économies d'énergie importantes grâce aux améliorations de pilotage et de suivi au rythme des saisons, engendrant des économies financières significatives et une réduction des émissions de carbone à confort équivalent, voire renforcé, avec une ventilation qui renouvelle l'air intérieur du Centre aquatique plus régulièrement.

Ces résultats témoignent de l'engagement de la Commune en faveur de la durabilité énergétique et de sa volonté d'adopter une approche plus respectueuse de l'environnement.

De plus, ces résultats sont appelés à être encore améliorés, puisque Durancia a été éligible à un « Proof Of Concept », en partenariat avec une grande entreprise européenne, afin de mettre en œuvre une hybridation des chaudières gaz propane avec un gaz nouveau, rendu « vert » grâce à une production d'énergie permise par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment.

Le Centre Balnéo & Spa Durancia constitue un exemple inspirant de la façon dont les mesures d'économie d'énergie et de suivi peuvent avoir un impact positif tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.